

généreuse résolution de sacrifier toutes ses prétentions au rétablissement de la tranquillité publique. Mais la Cour de Vienne montra des dispositions bien différentes. Elle écouta, avec répugnance, toute proposition d'accommodement, & elle fit voir par sa conduite, qu'elle ne vouloit point de paix, qui ne la rendît de nouveau l'arbitre de l'Allemagne, & ne lui assujettît la liberté & les droits du Corps Germanique. Ses vastes & dangereux desseins se développèrent à mesure que la prospérité de ses armes augmentoit, & qu'elle paroissoit assûrer leur succès. Elle ne garda dès-lors plus de ménagement. Elle insulta, de la façon la plus outrageante, la majesté du Chef suprême de l'Empire, de même que les droits & les prérogatives du Collège Electoral. J'eus beau l'avertir que ni moi, ni aucun autre Prince de l'Empire, qui prissent à cœur la conservation du système de la Patrie, ne pourroient jamais souffrir qu'on en attaquât ainsi le Chef, & qu'à la longue je ne pourrais me dispenser moi-même de remplir les devoirs primitifs que m'imposoit le rang que je tiens parmi les Membres du Corps Germanique ; obligation à laquelle toute autre considération devoit céder. Trop entêtée de ses vastes desseins, pour prêter la moindre attention à mes remontrances amiables, la Cour de Vienne déclara nul & invalide, d'abord avec obscurité, mais ensuite sans détour, le choix unanime que les Electeurs avoient fait, sans sa concurrence, de la personne de l'Empereur. Elle ne prétendoit pas moins que de casser son élection, & de le faire descendre du Trône, ou bien de le forcer à y recevoir un associé qui en usurpât toute l'autorité. Après avoir dépouillé l'Empereur de tous ses Etats, jusqu'à la moindre partie, elle chassa à force ouverte du territoire de l'Empire, par un attentat sans exemple, & au mépris des Loix, les troupes